

LOI TRAVAIL
Les jeunes disent
non !

LES APPRENTIS
MINEURS POURRONT
TRAVAILLER 10 HEURES
PAR JOUR ET 40
HEURES PAR SEMAINE

Passons à l'action !

Aujourd'hui, le temps de travail des apprentis mineurs ne peut dépasser 8 heures par jour et 35h par semaine. Avec la loi "travail", les entreprises pourront faire travailler les apprentis mineurs jusqu'à 10 heures par jour et 40 heures par semaine. L'inspection du travail n'a plus la possibilité de l'empêcher.



FEDERATION ★ ANARCHISTE
S'ORGANISER ET LUTTER